

Étiquetage et réglementation des denrées alimentaires

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances réglementaires de la transformation (végétale et carnée) et de l'étiquetage.

ENJEUX

La transformation de productions végétales ou animales soumet les paysans à la réglementation INCO relative à l'étiquetage des produits alimentaires. De la même façon, certaines préparations sont régies par des appellations strictes. Venez acquérir les connaissances nécessaires aux bonnes pratiques réglementaires et à la conception de vos étiquettes.

PRÉ-REQUIS

Aucun

CONTENU

Exigences réglementaires liées à la transformation des fruits & légumes et des produits carnés,

Réglementation des techniques et procédés de transformation,

Cadre général lié à l'étiquetage des denrées alimentaires

Mentions obligatoires et autres mentions spécifiques à certains produits (confitures, produits carnés, produits laitiers, etc.),

Spécificités de l'étiquetage en bio, étiquetage nutritionnel,

Règles d'étiquetage selon les circuits de distribution.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR PACA - Bouches du Rhône

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 17/01/2020

TARIFS

Non adhérent **140 €**

Non agricole **140 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Nos formations ont un coût de 140€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche PPP sont pris en charges par VIVEA

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Allison Lost
alost@adea13.com

ADEAR des Bouches du Rhône
2 avenue du Colonel Reynaud
13660
ORGON
Tel. 04.90.55.17.86

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
20/01/2020	Maison des paysans, 2 avenue du colonel Reynaud 13660 Bouches-du-Rhône	Sylvie PONS, Professeure en Biochimie et Génie alimentaire.

THÈMES

Commercialisation

Transformation

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))